

# RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

## BADMINTON



**SAISON 2024-2025**

Modifié le 11-06-2024

**RSEQ**  
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE







- 5.5.5 Si chaque équipe comporte une seule fille, le match de double féminin est tout simplement (0-0). Il sera possible pour les équipes concernées de faire un match de remplacement qui pourrait compter. Il faut respecter tout simplement les règles mentionnées ci-haut et les 2 équipes doivent être en accord.
- 5.5.6 À la fin de la rencontre, l'équipe qui a le plus de points de match est déclarée gagnante de la rencontre.
- 5.5.7 En cas d'égalité entre les deux équipes (3 victoires de chaque côté), nous départagerons avec les PP et les PC. S'il y a encore égalité, une partie de bris d'égalité sera choisie au hasard. Les équipes pourront présenter un nouvel alignement pour cette partie de bris d'égalité.

## 5.6 **Classement des équipes à l'intérieur d'une section :**

- 5.6.1 L'équipe qui a le plus de points de rencontre est déclarée gagnante.
- 5.6.2 S'il y a égalité entre deux équipes, c'est le résultat obtenu entre ces deux équipes qui déterminera l'équipe gagnante.
- 5.6.3 Si trois équipes et plus sont à égalité, c'est le quotient PP/PC pour l'ensemble de la section qui déterminera la position des équipes de cette section.

## 5.7 **Récompenses :**

Une bannière et des médailles locales seront remises à la meilleure équipe de chacune des catégories (total de 3 bannières) du tournoi mixte. Des médailles d'or seront remises à la meilleure équipe du tournoi masculin.

## **ART. 6 ENCADREMENT**

Toutes les écoles devront être accompagnées d'un adulte responsable par site de compétition. La responsabilité de déterminer cette personne revient à l'école.

Ce responsable doit se présenter à la table de contrôle minimum 15 minutes avant le début du tournoi pour signer le registre du responsable d'école. Ce responsable est soit l'entraîneur ou toute autre personne désignée par l'école.

## ART. 7 CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE

7.1 Pour être éligible au championnat régional, un élève-athlète devra avoir participé à 2 tournois pendant la saison. De plus, un joueur doit être classé dans les 16 premiers pour participer au CRS en simple.

7.2 Un joueur peut participer à 2 épreuves incluant obligatoirement une épreuve en simple. La deuxième épreuve est laissée au choix de l'élève-athlète. Pour être admissible en double et en double mixte au CRS, il doit y avoir au moins un joueur classé dans les 16 premiers en simple. Si les 16 places ne sont pas comblées il sera possible d'inscrire des équipes supplémentaires jusqu'à concurrence de 16 - en priorisant le classement en simple

Le principe d'entité-école demeure la seule règle applicable pour les équipes en double.

7.3 **Le championnat régional est un tournoi de poule avec phase éliminatoires**

Le nombre de poule et la phase éliminatoire dépendront du nombre de participants dans la catégorie/sexe.

7.4 **Classement des élèves-athlètes ou équipes à l'intérieur d'une section :**

7.4.1 S'il y a égalité entre deux élèves-athlètes ou équipes, c'est le gagnant de la partie entre ces deux élèves-athlètes ou équipes qui déterminera le classement.

7.4.2 Si trois élèves-athlètes ou équipes et plus sont à égalité, c'est le quotient des PP/PC pour l'ensemble de la section qui déterminera la position de chacun dans la section.

7.4.3 Les parties sont des 2 de 3 manches de 21 points pour toutes les épreuves. Une pause de 90 secondes est accordée entre les manches. Lors des finales (bronze et or), une pause de 60 secondes est accordée aux élèves-athlètes, lorsque 11 points sont atteints. Lors de ces pauses, l'intervention de l'entraîneur est acceptée, mais les élèves-athlètes ne peuvent quitter l'aire de jeu.

## 7.5 Classement bannière de championnat

7.5.1 Des points seront accordés selon le classement final de chacune des épreuves, soit :

<b>Position</b>	<b>Pointage</b>	<b>Position</b>	<b>Pointage</b>
<b>1<sup>er</sup></b>	5 points	<b>2<sup>e</sup></b>	4 points
<b>3<sup>e</sup></b>	3 points	<b>4<sup>e</sup></b>	2 points
<b>5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup></b>	1 point		

7.5.2 Pour obtenir les points, l'élève-athlète ou l'équipe doit avoir participé à une rencontre et l'avoir gagnée. L'élève-athlète ou l'équipe qui se retrouve dans les points (1<sup>er</sup> à 8<sup>ième</sup> position) mais qui n'a pas remporté de rencontre obtiendra la moitié des points alloués à sa position. S'il y a seulement un élève-athlète ou une équipe dans une épreuve la moitié des points sera accordé, soit OR 2,5 points.

7.5.3 En cas d'égalité pour l'obtention de la bannière, voici l'ordre du départage :

1. L'équipe qui a remporté le plus de médailles d'OR.
2. L'équipe qui a remporté le plus de médailles d'ARGENT.
3. L'équipe qui a remporté le plus de médailles de BRONZE.
4. L'équipe qui a le plus de 4<sup>ième</sup> position.

Si l'égalité persiste encore, nous y allons avec la 5<sup>ième</sup> position, jusqu'à la huitième position. La 5<sup>ième</sup> est celle qui a perdu contre la médaille d'or en quart de finale et ainsi de suite, 6<sup>ième</sup> contre argent, 7<sup>ième</sup> contre le bronze et 8<sup>ième</sup> contre 4<sup>ième</sup>.

Note: Une médaille en double équivaut à une seule médaille.

7.5.4 Des médailles, or, argent et bronze seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie pour chaque épreuve lors du championnat scolaire régional

7.5.5 Une bannière sera remise à l'école ayant amassé le plus de point dans chaque catégorie, soit total de 3 bannières.

## **ART. 8 LES RÉCOMPENSES**

3 bannières de ligue, une par catégorie, seront remises aux écoles ayant le meilleur cumulatif des points (simple et double) lors des 3 tournois individuels.

## **ART. 9 FRAIS DE RETARD ET D'ABSENCE**

### **9.1 Frais pour inscription en retard à un tournoi :**

S'il est possible de les intégrer au tournoi, des inscriptions en retard pourront être acceptées de façon exceptionnelle.

Le coût pour une inscription en retard est de 3 \$ par élève-athlète (après la date limite indiquée pour un tournoi).

### **9.2 Frais pour les élèves-athlètes absents**

Les absences d'un tournoi seront facturées à la hauteur de 5\$ si l'absence a été signalé avant le vendredi 12h précédent le tournoi. Si l'absence est signalée après ce moment le coût sera de 10\$ par absence.

Les frais d'inscription pour les élèves-athlètes absents seront aussi facturés aux écoles.